

**« ENSEMBLE POUR L'UNIVERSITÉ »**  
*Information et mobilisation  
contre les compressions  
budgétaires*

**Activités des 26 et 27 novembre 2014**

Vol. 34 n° 2 — Novembre 2014

**SOMMAIRE**

- « Ensemble pour l'Université » .....P. 1
- Une tempête d'austérité souffle sur le Québec P. 2-4
- Le gouvernement réduit les services universitaires à la population et prépare une autre crise.....P.5
- L'évaluation des prestations orales et la liberté académique .....P. 6-7

De concert avec les syndicats et associations représentant le personnel, les étudiantes et les étudiants, le SPPUS vous convie à des activités d'information et de mobilisation pour dénoncer les compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec aux établissements du réseau universitaire. Voici les grandes lignes du programme :

- **Mercredi 26 novembre - De 16 h 30 à 19 h - Auditorium de la Faculté des sciences (D2-1060)**

*L'impact des coupures à l'Université de Sherbrooke :* exposé sommaire par les syndicats et associations, puis la parole est donnée aux membres de l'auditoire.

- **Jeudi 27 novembre - De 10 h à 12 h - Auditorium de la Faculté d'éducation (A2-1016)**

*L'impact des coupures sur le réseau universitaire :* table ronde - trois conférenciers invités dont Michel Umbriaco du comité sur le financement universitaire de la FQPPU.

- **Jeudi 27 novembre - De 12 h à 13 h - Manifestation**

Tous les membres de la communauté universitaire sont appelés à manifester en se joignant à un défilé qui partira de l'entrée de la Faculté d'éducation, sortie sur la voie publique entourant le campus ouest et retour sur le campus pour des allocutions (goûter offert sur place).

**ENSEMBLE POUR L'UNIVERSITÉ !**



## Une tempête d'austérité souffle sur le Québec

PAR HÉLÈNE PIGOT, *professeure*  
KARINE COLLETTE, *professeure*  
FLORIAN MEYER, *professeur*

### Couper à tout vent

Lorsque le gouvernement a commandé aux universités de réduire leur budget de 172<sup>1</sup> millions, aux organismes communautaires, aux commissions scolaires et aux régies de la santé d'amputer le leur de plusieurs dizaines de millions, nous avons initialement pensé qu'un vent d'austérité ponctuel balayait le Québec. D'ailleurs, le gouvernement justifiait sa quête effrénée du déficit zéro par un souci « d'équilibre budgétaire ». Le 20 mai 2014, Le Devoir rapportait en effet des déclarations rassurantes : « M. Couillard a affirmé que son objectif était notamment d'assurer la pérennité du modèle québécois, qui favorise l'affirmation du caractère spécifique du Québec comme société plus équitable en Amérique du Nord ». Si l'objectif avait consisté à ramener une saine gestion dans le budget de l'État, il nous aurait fallu réfléchir collectivement sur la mise en œuvre de ce projet et sur les répercussions dans les programmes éducatifs ou sociaux. Nous aurions pu nous projeter dans un futur pensable, au moment où, le déficit zéro (presque) atteint, nous aurions rétabli une société soucieuse de ses priorités : éduquer ses enfants, assister ses personnes plus nécessiteuses, investir dans ses forces scientifiques et créatrices et s'abreuver à sa culture revitalisée.



### Insuffler un vent de panique: construire un gouffre budgétaire, changer les priorités

Mais dès le 9 juin dernier, on pouvait dénoter une contradiction. En effet, La Presse nous informait que Philippe Couillard endossait la position du FMI<sup>2</sup> : « la simple rigueur budgétaire ne serait pas suffisante pour relancer l'économie québécoise si certaines "réformes nécessaires" n'étaient pas mises de l'avant au cours des prochaines années. » Quel est le sens de ces réformes? Une refonte structurelle des programmes sociaux, de santé et d'éducation? Petit à petit, le gouvernement a dévoilé les visées de son rouleau compresseur : une réforme en profondeur des missions de l'État<sup>3</sup>.

Simple rigueur ou austérité? Conscient de la portée polémique du terme, le premier ministre préfère parler de rigueur, car l'austérité « *conjugue toutes sortes d'images très négatives qu'on veut justement éviter*<sup>4</sup> ». Ainsi, il a ouvertement rétorqué à l'opposition que nous n'étions pas en période d'austérité, car l'état investirait 11 milliards de dollars pour soutenir l'entreprise privée... en maintenant l'obligation de coupures de 5 milliards de dollars dans les services publics (Le devoir - 17 octobre).

<sup>1</sup> <http://www.lapresse.ca/la-tribune/actualites/201409/15/01-4800372-universites-le-deficit-exige-plus-deffort-des-universites-dit-couillard.php>

<sup>2</sup> <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/mesures-d-austerite-le-premier-ministre-couillard-d-accord-avec-lagarde/569744>

<sup>3</sup> <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/418367/quebec-l-ineluctable-pragmatisme-de-philippe-couillard>

<sup>4</sup> <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/408743/couillard-refuse-de-parler-d-austrite>

Le même raisonnement s'appliquait pour diminuer le soutien financier aux organismes communautaires, aux soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées, et cela ayant pour finalité de reverser intégralement les économies réalisées dans une étude pour le moins questionnable sur l'opportunité de construire une troisième route dans le Grand Nord.

*Le gouvernement préfère insuffler un vent de panique plutôt que de rassurer la population sur sa capacité à s'offrir collectivement des services*

Il est par ailleurs instructif de revenir sur l'élaboration inventive du déficit faramineux de 3,2 milliards de dollars qui justifie la cure de maigreur que nous impose le gouvernement québécois. Simon Tremblay-Pépin, chercheur à l'IRIS (conférence du 15 octobre à l'Université de Sherbrooke) interroge la méthode unique de calcul du déficit par ce gouvernement. Pour la première fois, on se base sur les sommes demandées par chaque ministère lors de l'élaboration du budget (addition des requêtes initiales de chaque ministère qui correspondent à leurs projets idéaux). Or, le Conseil du trésor n'accède jamais à la totalité de ces demandes. Le déficit est donc toujours calculé à partir des montants réellement alloués par le Conseil du trésor, car aucun trésorier minimalement raisonnable n'accorde ainsi tous les desideratas de son équipe sans ajuster ses priorités à sa capacité de payer. Même si l'on prend en compte les choix déjà faits par le Conseil du trésor du gouvernement précédent, le déficit reste à 1,8 milliard.

Mais de cette évaluation plus juste, il n'en a pas été mention, car le gouvernement préfère insuffler un vent de panique plutôt que de rassurer la population sur sa capacité à s'offrir collectivement des services.

### ***Noyer les services publics : une réforme en profondeur des missions de l'État***

Il est essentiel de comprendre le changement de cap pour analyser les propositions ministérielles et y répondre. Le gouvernement du Québec semble vouloir assujettir toutes les sphères de la société – incluant l'éducation, la recherche, la santé, les services sociaux- aux lois du marché<sup>5</sup>. Jusqu'à présent, l'État québécois avait pour mission d'offrir des services de santé et d'éducation à la population, tout en lui assurant une sécurité sociale et environnementale. En imposant les lois du marché à cette mission, le gouvernement renonce à un projet de société humaniste. Par ses directives, le nouveau ministre de la Santé, Gaétan Barrette, n'a de cesse de raréfier les ressources et de construire un éléphant blanc administratif (projet de loi 10<sup>6</sup>). Le ministre de l'éducation, Yves Bolduc, ne s'inquiète pas que l'école ne puisse plus accomplir sa mission éducative et met notamment en péril l'aide aux devoirs et l'actualisation des bibliothèques. On est en droit de se demander quelles sont les « vraies affaires » dont le gouvernement souhaite s'occuper.

Depuis de nombreuses années l'université est malmenée : d'un côté, sous-financement chronique et absence de réinvestissement promis; de l'autre, nouveaux modes de gouvernance et arrimage des activités universitaires aux exigences de productivité et de rentabilité répondant aux besoins du marché. L'austérité imposée par le gouvernement incite encore davantage les universités à la congruence entre formation, recherche et intérêts financiers du secteur privé, et ne fait qu'augmenter les besoins d'autofinancement des universités.

<sup>5</sup> <http://newsquebec.ca/2014/10/27/association-des-economistes-du-quebec-%C2%B7-les-liberaux-veulent-privatiser-des-services/>

<sup>6</sup> <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/422825/reforme-de-la-sante-castonguay-prevoit-une-catastrophe>

Ainsi, la formation est assujettie à des critères de « rentabilité » propres à une gestion entrepreneuriale (quotas d'inscriptions et de diplomation, concurrence interuniversitaire, professionnalisation). L'austérité commandée augmente considérablement le risque de réduction des programmes aux seuls objectifs d'employabilité. Les idées de *vendable*, *rentable*, *employable*, *prêt-à-travailler*, qui s'insinuent progressivement dans nos manières de concevoir et de gérer l'éducation universitaire déclasseront à terme des pans entiers de la connaissance, oblitérant les universités de leurs missions, et privant les citoyens des apports socio-culturels qu'elle permet. Nous, universitaires, voudrions-nous d'une société sans penseurs, sans analystes-critiques, sans artistes, sans historiens et sans recherche fondamentale?

### ***Se redresser dans la tempête: défendre l'université et les services publics***

C'est en ayant conscience de ce changement de paradigme que nous pouvons réagir aux politiques gouvernementales. L'exercice n'est plus comptable, il est idéologique. Ce 27 octobre, le gouvernement déclarait sa volonté de privatiser certains services de l'État, notamment en santé et en éducation. À elle seule, la raison d'être des services publics justifie notre riposte. En tant qu'universitaires, nous devons nous porter garant du maintien des services publics et des missions fondamentales de l'université. Les directions des universités québécoises ont jusqu'à présent joué la carte de l'arrangement pour continuer d'assurer les missions de l'université avec des moyens restreints. Elles sont maintenant dépassées par cette vague de coupures qui ne procède plus d'un rationnel de bonne gestion financière mais, on peut sérieusement le craindre, d'un rationnel de démantèlement de l'enseignement supérieur et de la recherche fondamentale. Les universités doivent maintenant défendre leurs missions, non pas pour assurer la survivance de leurs corps de métier, mais bien pour perpétuer l'avancée vers une société éduquée, responsable et capable d'appréhender le monde moderne. Si le gouvernement était réellement soucieux de défendre les intérêts de sa population, il considérerait les multiples solutions, autres que l'austérité. Nous avons la responsabilité d'en prendre connaissance, de nous les approprier et de les promouvoir.

Les prochains mois seront cruciaux pour la sauvegarde de l'université québécoise, mais elle n'est pas seule à devoir défendre sa mission. Déjà, à Sherbrooke, de nombreux groupes issus des services sociaux, éducatifs, communautaires et en santé s'organisent pour riposter aux mesures gouvernementales qui provoqueront des impacts négatifs majeurs en Estrie. Il est temps que nous nous mobilisions.



# Le gouvernement réduit les services universitaires à la population et prépare une autre crise



PAR FQPPU, Communiqué du 18 novembre 2014

Montréal, le 18 novembre 2014 – Le gouvernement nuit au Québec et à sa population par de nouvelles compressions de 31,6 M \$ dans l'enseignement universitaire. Telle est la pénible conclusion qu'est forcée de faire la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) devant toute une série de décisions irréfléchies et irresponsables.

« La décision d'imposer aveuglément de nouvelles compressions aux universités est tout à fait aberrante » affirme Max Roy, président de la FQPPU. « Les universités sont sous-financées depuis longtemps et cela était auparavant reconnu par l'ensemble des acteurs, le Parti libéral y compris ».

Les compressions annoncées auront un effet nocif sur la viabilité, la qualité des programmes universitaires et la valeur des diplômes. Pour boucler leurs budgets, les administrations universitaires devront inévitablement et malheureusement abolir des cours, réduire l'encadrement pédagogique et les services aux étudiants, ce qui à terme privera le Québec d'une main-d'œuvre qualifiée et aura des conséquences sérieuses sur notre capacité d'innovation en tant que collectivité.

Depuis de nombreux mois, la FQPPU s'affaire à proposer au ministre Bolduc et son équipe des solutions documentées et réalistes fondées sur des données crédibles, vérifiées et vérifiables, que le gouvernement préfère ignorer. En effet, si nous voulons faire des économies, nous soutenons qu'un contrôle plus serré de la bureaucratisation des universités et le colmatage de la brèche

qui leur permet de financer les immobilisations à même les fonds de fonctionnement dégageraient les sommes nécessaires pour financer adéquatement l'enseignement et la recherche.

En outre, les dispositions centralisatrices du projet de loi 15 déposé récemment et l'imposition d'une reddition de comptes exagérée auront pour effet d'alourdir la bureaucratie universitaire, qui consacre déjà trop de ressources à ces activités qui n'améliorent en rien son efficience, comme l'a démontré le Rapport Bissonnette-Porter.

Force est donc de constater que le plan d'action du gouvernement à l'égard de l'enseignement supérieur est mal pensé, improvisé et qu'il rendra nos institutions publiques inefficaces. Devant son indifférence ainsi que son manque de vision et de conscience, c'est encore à une crise annoncée que nous convie le gouvernement. Il doit être tenu responsable des pertes sociales et économiques résultant des décisions mal avisées qu'il prend actuellement.

**Source :** FQPPU

514-843-5953 / 1-888-843-5953

[www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)

[facebook.com/fqppu](https://facebook.com/fqppu)

[federation@fqppu.org](mailto:federation@fqppu.org)

## L'évaluation des prestations orales et la liberté académique



PAR MATHIEU ARÈS, professeur

S'il est commun qu'une étudiante ou un étudiant conteste les résultats d'un examen ou d'un travail écrit, la contestation d'une évaluation d'une prestation orale est rarissime. En l'absence de preuves tangibles, c'est sa parole contre celle de l'enseignante ou de l'enseignant. Mais cela serait faire fi de la formation et du professionnalisme du ou de la professeure. Toutefois, en cas de divergences persistantes quant au résultat attribué, les étudiantes et les étudiants peuvent exiger la formation d'un comité de révision, comme ce fut le cas l'hiver dernier à la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH), entre autres.

Toutefois, ne sachant trop comment procéder pour évaluer une demande en révision de note d'une prestation orale, c'est en s'informant auprès des autorités facultaires que le comité de révision a appris que des années de pratiques départementales et, comme nous l'apprenons par la suite, facultaires étaient remises en question, et du même coup le professionnalisme du corps enseignant, l'organisation des cours et des séminaires de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles où la participation active des étudiantes et des étudiants est non seulement encouragée, mais partie intégrante du projet pédagogique.

Comme le rappelaient les autorités facultaires à tout le personnel enseignant<sup>1</sup> en juillet dernier, le *Règlement des études* prescrit à son article 4.1.8.4 définissant le droit à la révision d'une note, que :



« Tout examen oral individuel doit être enregistré ou avoir lieu en présence d'une autre personne du corps professoral de façon à en permettre la révision ». De plus, selon l'interprétation facultaire, la notion de « tout examen oral » couvrirait autant une prestation ponctuelle individuelle, des mises en situation et des jeux de rôle que la participation générale à un cours ou à un séminaire. Et, afin de faciliter le respect du règlement, la FLSH avait par ailleurs souligné dans sa missive que :

- d'une part des appareils d'enregistrement étaient disponibles au secrétariat des départements,
- d'autre part, outre les professeures et professeurs, les auxiliaires pouvaient participer à l'évaluation,
- finalement, conformément au règlement facultaire, « l'évaluation de la participation doit reposer sur des critères clairs ayant été exposés dans le plan de cours et pouvant donner lieu à des observations précises et documentées », sur quoi, il était recommandé d'établir une grille d'évaluation pouvant servir à la professeure ou au professeur, à l'étudiante ou à l'étudiant, ou encore à ses pairs.

Bien que la missive n'en fasse pas mention, un membre du corps enseignant pourrait aussi selon la Faculté offrir la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de s'auto-enregistrer, la conservation des éléments d'évaluation étant une obligation partagée.

<sup>1</sup> Faculté des lettres et sciences humaines, *Procédure relative aux évaluations des prestations orales et de la participation dans les activités pédagogiques*, Courriel facultaire, 8 juillet 2014.

*L'enregistrement d'une prestation orale, voire de l'ensemble du cours ou du séminaire, respecte-t-il le droit à la vie privée des enseignantes, enseignants, étudiantes et étudiants ?*

Si l'objectif de documenter les prestations orales est souhaitable, est-ce techniquement faisable? S'il est relativement aisé d'inviter un ou une autre professeure ou un ou une assistante à participer à l'évaluation d'une prestation ponctuelle (mais qui souvent, compte tenu de la taille des groupes, peut s'étendre sur quelques périodes), est-ce pensable de le faire pour tout un trimestre lorsqu'il s'agit d'une évaluation de la participation générale ? Et, dans tous les cas, comment leurs participations s'inscrivent-elles dans leurs tâches respectives ? Est-ce judicieux d'encourir de nouvelles dépenses en ces temps d'austérité ? Aussi ne faut-il pas trop se surprendre si l'accent est mis sur l'enregistrement des prestations orales.

Mais, au-delà des aspects techniques fastidieux qui découlent de cette pratique, que ce soit par l'enseignante, l'enseignant, les étudiantes ou les étudiants, l'enregistrement des prestations orales soulève de nombreuses questions éthiques et professionnelles :

- l'enregistrement d'une prestation orale, voire de l'ensemble du cours ou du séminaire,

respecte-t-il le droit à la vie privée des enseignantes, enseignants, étudiantes et étudiants ?

- certains professeurs et professeures, étudiantes et étudiants se sentiront-ils intimidés par la mesure, au risque d'offrir une prestation moindre ?
- le fait d'imposer l'enregistrement n'est-il pas une manière de désavouer et de dévaloriser le corps professoral quant à son impartialité, sa compétence ou son professionnalisme ?
- les enregistrements ainsi obtenus ne seront-ils pas détournés de leurs finalités, et ne risquent-ils pas, par exemple, d'être diffusés sur les médias sociaux ?

Si le débat a pris naissance à la FLSH, il se doit d'intéresser tout le corps professoral de l'Université, il en va de la liberté académique. Au lieu d'essayer de trouver des solutions techniques plus ou moins satisfaisantes, il est sans doute grand temps de penser à modifier le Règlement pédagogique pour l'adapter aux pratiques courantes du corps professoral. À notre avis, l'article 4.1.8.4 du *Règlement pédagogique* devrait être amendé et clarifié de manière à lever la confusion qui règne entre une prestation orale devant une classe, la participation continue et une reprise orale en tête à tête d'un examen.

#### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Toute correspondance doit être adressée à :

**Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS)**

Pavillon John-S.-Bourque, local 2220

Université de Sherbrooke

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Tél. : 819 821-7656

Télé. : 819 821-7995

Courriel : [sppus@USherbrooke.ca](mailto:sppus@USherbrooke.ca)

Internet : <http://www.USherbrooke.ca/sppus/>

#### RESPONSABLES DE L'INFORMATION

##### Secrétaire général

Robert Tétrault (SPPUS), 819 821-7621

##### Secrétariat

Corinne Beausoleil et Chantal Massé, 819-821-7656

**Comité exécutif :** 819 821-8000

**Présidence :** Carole Beaulieu (Sciences), p. 62997

**1<sup>re</sup> vice-présidence :** Dominique Lorrain (FLSH), p. 61039

**2<sup>e</sup> vice-présidence :** Élisabeth Mazalon (Éducation-Longueuil), p. 61845

**Secrétaire :** Simon Roy (Droit), p. 61050

**Trésorerie :** Guy Bellemare (Administration), p. 61322